

Pour Martin Bouygues, il n'y a pas de place pour un 4e opérateur mobile

A l'occasion des comptes semestriels du groupe Bouygues, son PDG **Martin Bouygues** a réagi sur la situation du marché de la téléphonie mobile avec l'arrivée, pour 2010, d'un quatrième opérateur. Il ne fait de mystère pour personne que l'arrivée d'un nouveau concurrent ne réjouit guère le patron du groupe de BTP (pas plus que les concurrents Orange et SFR), d'autant que cela oblige l'opérateur mobile à [céder une partie de ses fréquences](#) temporairement.

Martin Bouygues a notamment **contesté le mode d'attribution** de la quatrième licence 3G. Rappelons qu'après un premier échec en octobre 2007 ([l'Arcep rejetait la candidature de Free](#), alors unique candidat), le gouvernement avait décidé de découper la licence en trois lots de 5 MHz pour [240 millions d'euros](#) chacun contre 619 millions d'euros pour les 15 GHz que remportaient à l'époque France Télécom, SFR et Bouygues Télécom. Le dépôt des dossiers de candidature est ouvert depuis le 1er août dernier jusqu'au 29 octobre.

Ce sont ces conditions d'attribution que conteste Martin Bouygues qui envisage de porter l'affaire devant Bruxelles, tout comme [Orange](#). Le groupe Bouygues pourrait **faire valoir un remboursement** d'une partie des 619 millions d'euros qu'il a déboursés. Au même titre que SFR et France Télécom avaient vu leurs conditions d'accès ramenées de 4,95 milliards à 619 millions d'euros lorsque Bouygues Télécom était arrivé sur le marché en 2002, un an après ses concurrents.

Au-delà de ces aspects financiers, Martin Bouygues s'interroge également sur la viabilité d'existence d'un quatrième entrant. Notamment à cause des problèmes d'extension du réseau des [antennes relais](#) face aux décisions de justice, qui se multiplient, d'interdire l'installation de nouvelles antennes. « *Nous sommes particulièrement gênés, [Bouygues Telecom] ne peut plus déployer de réseau* », a déclaré le PDG selon des propos rapportés par l'AFP. Sous entendu : comment un nouvel entrant va-t-il réussir à déployer un nouveau réseau alors que les acteurs installés en sont aujourd'hui empêchés.

Martin Bouygues ne croit pas non plus à la mutualisation des points relais, ou leur location. Une obligation qui ne pourrait s'imposer que si l'opérateur est propriétaire de la zone d'installation de l'antenne. Or, dans la majorité des cas selon le dirigeant, les sites n'appartiennent pas aux opérateurs qui doivent en négocier le bail régulièrement. Dans ses conditions, l'arrivée d'un quatrième opérateur lui paraît « **totalelement irréalisable** ».

Enfin, Martin Bouygues émet des doutes quant à la capacité de Free, candidat favori à la 4e licence mobile, à investir **seulement 1 milliard d'euros** pour la construction du réseau. « *J'ai du mal à comprendre comment avec 1 milliard d'euros, Iliad va pouvoir déployer un réseau de troisième génération alors que nous investirons 850 millions d'euros rien que cette année* », [déclarait-il](#) il y a environ un an. De son côté, Iliad/Free a confirmé, pas plus tard qu'hier, son intention d'investir le marché de la téléphonie mobile en proposant sa candidature à l'attribution de la quatrième licence 3G en vue de proposer « *très simple et aussi innovante que possible* », selon son directeur général [Maxime Lombardini](#) .